



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DÉPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL. N°369 Février 2020

UN DIALOGUE PERMANENT



SOMMAIRE

- P.2 *ANDENNE – ECHOS DES CAVES*
Suite réflexions sur les ODD : eau propre et assainissement
- P.3 *CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES – UN TAS DE LOIS NOUS ENFONCENT* - Témoignage
- P.4 *NAMUR – AUTOUR DE NOS MIROIRS*
Témoignage
- P.5 *FEDERATION – DURABILITE ET PAUVRETE* - Nos contributions au 10ème rapport bisannuel
- P.6 *FEDERATION – NOS DROITS*
L'assurance incendie
- P.7 *ANDENNE - HORS CADRE*
Originalités
- P.8 *FEDERATION - CA SE PASSE*

EDITORIAL

Entre nous, aux caves, aux permanences, dans nos lieux de rassemblement, nous échangeons, nous débattons. Par ce dialogue, nous construisons ensemble un point de vue, une analyse, une parole commune que nous voulons rendre publique le plus régulièrement possible.

Nous dialoguons aussi avec d'autres, dans le cadre de concertations, de partenariats... Un tas de lieux sont importants à rejoindre pour faire entendre notre point de vue et contribuer à la construction d'un monde qui ne laisse personne de côté.

Ce journal fait écho de ce qui se construit à travers ces temps de dialogue. A découvrir sous la forme de témoignages, d'analyses que nous construisons collectivement, de contributions que nous portons dans différents lieux, de projets que nous menons avec d'autres...

Bonne lecture !

Chantal Cornet

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et **PARTAGE** ce **JOURNAL** avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à **LIRE**.

ANDENNE

ECHOS DES CAVES

DANS LA SUITE DE NOS RÉFLEXIONS SUR LES ODD¹, EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE DERNIER, NOUS AVONS TRAVAILLÉ CELUI CONSACRÉ À L'EAU.



L'EAU : C'EST LA VIE !

Nous avons présenté nos réflexions sur « Bonne santé et bien-être » et « Education de qualité » dans des journaux précédents. Avec la même méthode de travail, nous sommes entrés dans l'objectif « Eau propre et assainissement », au départ de notre vécu, pour le confronter et l'analyser par la suite avec ce que l'ONU² en dit.

Nous nous sommes d'abord demandé « Pourquoi est-ce que j'ai besoin d'eau ? Quand l'utilise-t-on ? »

Des réponses fusent de toutes parts :

« POUR CUISINER, BOIRE ;
POUR NETTOYER MA MAISON, MES
CARREAUX ; POUR ÉVACUER LE WC ;
FAIRE LA VAISSELLE ; SE LAVER ; POUR
ARROSER LES PLANTES, LA PLUIE,
CELA SERT À ÇA AUSSI ; POUR NAGER,
PÊCHER ; POUR SE SOIGNER ; POUR
ARRÊTER LE FEU ; C'EST UNE CHOSE
ESSENTIELLE ET ON S'EN REND
COMPTE QUAND ILS COUPENT L'EAU
UNE JOURNÉE ; NOTRE CORPS EST
REPLI D'EAU ; L'EAU FAIT AUSSI DES
CATASTROPHES ; C'EST UNE FORCE
TERRIBLE ; C'EST AUSSI UN MOYEN DE
TRANSPORT »

Nous arrivons vite à la conclusion que l'eau c'est vital. S'il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de vie. On l'utilise pour tout et tout le temps. C'est sans doute un des biens communs le plus précieux de la terre qu'il convient de préserver avec une attention particulière.

MAIS QU'EN EST-IL DE L'ACCÈS À L'EAU ET DE NOTRE MAÎTRISE SUR LA CONSOMMATION ?

On se rend compte que, pour la plupart d'entre nous, sauf si on a un limiteur d'eau

nous n'avons qu'à ouvrir un robinet pour avoir accès à de l'eau de qualité.

Si l'eau est une ressource commune essentielle, pourquoi tout le monde n'y a pas accès de manière à satisfaire ses besoins fondamentaux ?

Nous avons aussi questionné les notions d'eau propre et d'eau potable. Et avec elles les questions des coûts de l'assainissement, de la pollution par l'utilisation excessive de produits chimiques, de polluants, de plastiques,...

En décortiquant ensemble une facture d'eau, on se rend vite compte que l'eau en soi ne coûte pas tellement cher mais c'est plutôt les coûts liés à la distribution, l'assainissement, ... qui coûtent. Il y a, bien sûr, une profonde envie de la transformer en produit de rapport. En fait, l'eau ne coûte rien, elle est un cadeau de la terre et de la nature.

Et puis, ce n'est pas toujours possible d'avoir une maîtrise sur sa facture d'eau quand elle est comprise dans les charges du loyer ou quand il y a un seul compteur pour tout le building.

Nous avons également échangé sur notre consommation d'eau. La récupérer, autant que possible, c'est aussi l'économiser. L'eau de la bassine de vaisselle, on peut s'en servir pour le WC. C'est pragmatique. En permanence, on calcule et on essaie de ne pas trop la gaspiller.

AU REGARD DE CE QUE L'ONU EN DIT

Nous étions tous d'accord pour dire qu'il était plus qu'urgent et nécessaire de préserver ce bien commun précieux et que tous les habitants de la planète puissent y avoir accès.

Nous pouvons soutenir ce que l'ONU définit dans ce sens. Cependant, à

lecture des revendications proposées, nous questionnons certains aspects :

Comme pour les autres ODD travaillés, les personnes qui ont écrit cela, ne sont pas dans le même monde que nous ! A la lecture, on se sent de côté. Ils disent et écrivent pourtant qu'il ne faut laisser personne de côté. Comment dès lors, va-t-on garantir nos intérêts ?

Par ailleurs, rien n'est dit sur les moyens pour y arriver. Des propositions apparaissent intéressantes mais si elles ne sont pas réalisables, c'est faire du vent.

L'ONU parle de « l'utilisation rationnelle des ressources "en eau" ou encore de "gestion intégrée" ». Qu'est-ce qu'on veut dire et qui le définit ? Dans l'intérêt de qui ? Qui est-ce qui gère et au service de qui, de quoi ? Tous ces mots nous apparaissent bien vagues. On ne sait pas ce qu'on y met derrière et cela pourrait se retourner contre nous. Ce qu'on sait, c'est que des ogres cherchent à privatiser cette ressource, et que de nombreux puits sont déjà transformés en monnaie sonnante et trébuchante.

Ce n'est qu'à la dernière proposition qu'on voit apparaître une attention particulière : « **Appuyer et renforcer la participation de la population locale** ». Pourquoi faut-il attendre la fin du texte pour en parler ? Un bien commun implique une gestion commune. Par ailleurs, cela veut dire quoi, participer ? Certains d'entre nous disaient : « **C'est uniquement en payant que l'on nous demandera de participer** ».

Les militants de la Cave

AUTOUR DE NOS MIROIRS

PIERRE NOUS LIVRE SES RÉFLEXIONS ET SON TÉMOIGNAGE DE VIE.
UN ACCIDENT LUI A FAIT PRENDRE CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE DE LA SOLIDARITÉ,
ENTRE NOUS, ET PAR LE BIAIS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.



la sécurité sociale. Si j'étais né dans un autre pays, où serais-je ? mort de ne pas avoir pu être soigné ?

Je suis resté un an sans marcher, les infirmiers venaient tous les jours, j'avais mal, ma femme devait me donner à manger. J'étais à la merci de tous.

10 ans. Ça a pris du temps. 10 ans à me poser des questions. Qu'est-ce que je fais ? qui suis-je ? je me suis rendu compte qu'on a besoin les uns des autres. Je me suis ouvert aux autres. Mon miroir s'est brisé.

JE ME SUIS RENDU COMPTE QU'ON A
BESOIN LES UNS DES AUTRES. JE ME SUIS
OUVERT AUX AUTRES.

CHACUN POUR SOI

L'homme vit dans un monde vide qui ne se préoccupe que de manger, boire et de rechercher du plaisir.

L'homme ne veut que satisfaire les besoins matériels et demande d'augmenter sa qualité de vie. Si les hommes peuvent réaliser leurs idéaux, ou faire décoller une carrière dans la vie, n'est-il pas plus glorieux de vivre de cette façon ? d'où le slogan : chacun pour soi et Dieu pour tous. Que cherchons-nous aujourd'hui ? quels sont ces deux mots ? l'un est la gloire, l'autre le gain.

Tous les hommes, en fait, tout ce qu'ils suivent dans la vie n'est lié qu'à ces deux mots : gloire et gain. N'est-ce pas vrai ? oui. Les gens pensent qu'une fois qu'ils ont la gloire et le gain, ils peuvent ensuite capitaliser sur eux, pour jouir d'un statut élevé, d'une grande richesse et profiter de la vie. Une fois qu'ils ont la gloire et le gain, ils peuvent ensuite capitaliser sur ces derniers dans la recherche du plaisir et la jouissance de la chair. Ce qui contrôle nos pensées est la gloire et le gain.

Tout ce qui est à côté, là où se trouve la misère, nous ne le voyons plus.

Nous sommes centrés sur nous-mêmes. Ce que j'étais autrefois.

CE QUE J'ETAIS...

J'avais double salaire. Je travaillais dans un atelier protégé, avec l'obligation de faire des heures supplémentaires ou je risquais de perdre mon travail. Je gagnais vraiment bien ma vie, je claquais l'argent. Je vivais avec un miroir, c'est-à-dire que je ne voyais que moi.

Face à face avec mon image dans mon miroir. Ce qui est derrière, à côté du miroir, c'est caché, oublié.

ET PUIS, L'ACCIDENT !

Puis j'ai eu un accident. Lentement, mon miroir s'est brisé.

Je me suis retrouvé à la mutuelle, avec 1100 euros par mois, pour ma famille. Je n'avais pas mis d'argent sur le côté. Ma femme a eu dur, très dur. Elle a dû faire des ménages pour qu'on vive.

Etendu sur mon lit, sans pouvoir bouger, avec des soins infirmiers deux fois par jour, des médicaments... je me suis rendu compte que nous, en Belgique, nous avons la chance d'avoir

HEUREUSEMENT QUE NOUS AVONS LA
SÉCURITÉ SOCIALE

J'APPRENDS

Depuis que je suis à LST, j'apprends à connaître les gens. On ne peut pas s'en sortir seul. Quand on est enfermé dans sa misère, on ne sait plus à quoi se raccrocher. C'est aussi pour cela que j'ai aimé venir au camp chantier, on travaille ensemble, on crée ensemble, on est une famille. Aves des valeurs humaines, du cœur.

J'ai appris combien l'argent doit être au service de l'humanité et non maître de toi. Je voudrais que les personnes plus riches se rendent compte de l'importance de la valeur humaine. Les parlementaires, par exemple, lors de la journée du 17 octobre, quand nous avons apporté nos témoignages de vie, ils ont écouté. Ils ont été touchés. Mais ça, c'est pour le jour même. Et quoi pour demain ? la routine va-t-elle reprendre ? c'est aussi valable pour celui qui vit dans la misère. On n'est pas meilleur que les autres. Trop de choses centrées sur nous, nous aveugle. Ça arrive à tout le monde. Arrêtons de nous cacher face à face avec notre miroir. Nous ne sommes pas seuls. On a besoin des autres et les autres ont besoin de nous.

CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES

DES TAS DE LOIS NOUS ENFONCENT

LE 17 OCTOBRE DERNIER AU PARLEMENT DE WALLONIE, VÉRONIQUE TÉMOIGNAIT AVEC D'AUTRES, DE LA CITOYENNETÉ PARTICULIÈRE QUI EST IMPOSÉE AUX PLUS PAUVRES.

PAS D'AUTRES CHOIX QUE DE SE BATTRE

Je n'ai jamais eu d'autres choix que de me battre pour assurer la sécurité d'existence de ma famille.

J'ai connu de nombreuses galères, la rue, les squats, les logements insalubres, le placement de mes enfants, les difficultés pour nous nourrir, nous soigner, payer les factures énergétiques, les taxes...

Depuis plus de 30 ans, je suis suivie par de nombreux services sociaux. Certains nous ont aidés. D'autres nous ont enfoncés. Toujours, j'ai dû expliquer mon histoire. Me justifier de décisions que j'avais dû prendre ou qui m'avaient été imposées. Prouver des tas de choses à propos de ma santé, de ma capacité à être mère, de la manière dont je gère mes revenus...

LA TÊTE HORS DE L'EAU

Malgré tout cela, j'essaie de garder la maîtrise sur notre vie de famille, sur mes choix et projets de vie. J'essaie de garder la tête hors de l'eau mais des tas de lois nous enfoncent encore plus.

En 2015, j'ai perdu le droit aux allocations d'insertion et je n'ai pas eu d'autres choix que de me rendre au CPAS. En 2018, mon fils cadet a atteint la majorité et le CPAS nous a octroyé à chacun un taux cohabitant. Il est devenu papa peu de temps après, nos dépenses ont augmenté et je n'ai plus du tout pu faire face financièrement.

A QUAND LA SUPPRESSION DU TAUX COHABITANT QUI NOUS PLONGE DANS LA MISÈRE ?

Les factures impayées se sont accumulées. Il y a quelques mois j'ai été obligée de me mettre en gestion budgétaire, comme j'avais déjà dû le faire dans le passé.

C'est vraiment dur... Je ne maîtrise plus rien, mais je n'ai pas le choix ! L'assistante sociale m'octroi 60€ par semaine pour mes dépenses quotidiennes, 8€50 par jour.

PRESSIONS

Il y a quelques semaines, j'ai demandé un peu plus pour pouvoir me rendre à des réunions et des activités qui sont importantes pour moi. Elle a refusé alors que je lui avais expliqué que les billets de train me seraient remboursés par l'association.

Elle a fait pression sur moi, en me disant que je ferais mieux de chercher du travail ou de faire une formation. Des formations

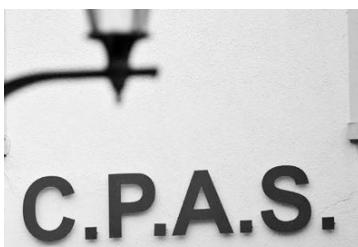
j'en ai fait des tas qui ne m'ont jamais donné accès à un emploi.

Mes nombreux problèmes de santé ne me permettent plus de travailler dans le nettoyage ou l'HORECA, les seuls secteurs dans lesquels je pourrais être engagées. Donc, parce que je suis pauvre, je suis condamnée à faire ce qu'on m'impose au détriment de ma santé ou à rester chez moi à ne rien faire !

Ma vie est faite de beaucoup de souffrances mais je n'arrêterai pas de me battre pour que ça change ! Mon combat pour une vie meilleure, je veux pouvoir le mener avec d'autres, dans des associations, des lieux où je peux m'exprimer et écouter, être créative, être solidaire d'autres qui ont encore moins que moi...

Véronique

LE DROIT D'ASSOCIATION SERAIT-IL LIMITE OU MEME INTERDIT QUAND ON EST PAUVRE ?



MONTANTS DU R.I.S.

Les montants de base du revenu d'intégration sont adaptés à partir du 1^{er} janvier 2020.

Pour les cohabitants, le revenu d'intégration s'élève à 626,74 euros ;

Pour les personnes isolées, à 940,11 euros.

Les cohabitants avec au moins un enfant à charge (famille à charge) ont une allocation de 1.270,51 euros.

LE 10^{ÈME} RAPPORT BISANNUEL A ÉTÉ PRÉSENTÉ OFFICIELLEMENT LE 11 DÉCEMBRE À BRUXELLES.

NOUS AVONS LARGEMENT CONTRIBUÉ AU PROCESSUS DE DIALOGUE QUI A PERMIS LA RÉDACTION DE CE RAPPORT.

UN INVESTISSEMENT IMPORTANT

Pendant 2 ans, de nombreux militants et militantes du mouvement LST, ont participé activement à douze journées de concertation organisées par le Service de lutte contre la pauvreté, autour de la thématique « Durabilité et pauvreté ».

Cela a nécessité une mobilisation importante pour préparer collectivement les concertations, lire et comprendre ensemble les textes, rédiger des contributions... Un investissement qui est d'autant plus exigeant et parfois risqué quand on est soumis au quotidien à une profonde insécurité d'existence.

QUELS ENJEUX ?

En 2018, le mouvement LST avait insisté pour que soit abordé la thématique de la durabilité. Parce qu'au départ de notre vécu, nous avons énormément à dire, d'une part sur les conséquences des inégalités et des injustices sociales, économiques et environnementales et d'autre part sur ce qui nous permettrait d'accéder à une existence digne.

Pour nous, le choix de cette thématique répondait à un double enjeu :

- partager, avec d'autres acteurs, nos réflexions et points de vue sur la construction d'un avenir durable pour la planète et ses habitantes et habitants.
- dialoguer sur les liens entre durabilité et pauvreté, afin de garantir la construction d'un développement durable qui ne laissera personne de côté.

DES CONSTATS A PRENDRE EN COMPTE

Par nos contributions, tout au long des concertations, nous avons identifié de nombreux obstacles qui nous empêchent de construire un avenir durable :

- Nos conditions de vie ne nous permettent pas d'envisager des perspectives d'avenir qui nous garantiraient une plus grande sécurité d'existence et un mieux-être. Nous avons très peu de prise sur notre quotidien, sur des choix de vie que nous voudrions faire...



Préparation de l'intervention qui sera diffusée à l'occasion de la présentation officielle du rapport bisannuel

COMMENT ENVISAGER CONCRETEMENT UN AUTRE AVENIR QUAND L'AUJOURD'HUI EST FAIT DE PRIVATIONS, DE SOUFFRANCES ET DE MEPRIS. POUR NOUS CE QUI EST DURABLE, C'EST LA MISERE.

- Notre quotidien est fragilisé par les reculs énormes au niveau de la sécurité sociale, des services publics, de l'accès aux droits fondamentaux. Et parallèlement à ces reculs, nous subissons la mise en place de droits spéciaux pour les pauvres au niveau santé, alimentation, justice, éducation...
- L'inégalité dans la répartition des richesses est en constante augmentation, ce qui engendre des inégalités et injustices dans tous les domaines de l'existence : accès au logement, aux soins de santé, à l'alimentation et à l'eau, à l'énergie, à l'enseignement, à la justice, à la nature...
- Notre empreinte écologique est nettement moins élevée que celles d'autres catégories de la population mais les inégalités économiques et sociales renforcent l'injustice environnementale et

climatique dont nous sommes victimes. Et nous n'avons pas accès aux subsides et avantages fiscaux qui pourraient contribuer à améliorer la qualité de nos habitats et à limiter les sources de pollution.

- Les mesures prises dans la recherche de solutions durables mettent trop souvent en avant une responsabilité individuelle. Ces mesures nous sanctionnent plutôt que de nous assurer un meilleur avenir.

ETABLIR DES PRIORITES

Pour nous la priorité dans la construction d'un avenir durable qui ne laissera personne de côté, c'est de lutter contre ce qui produit la pauvreté et les inégalités.

Dans ce sens, nous devons veiller, avec d'autres, à ce qu'un suivi soit donné au 10^{ème} rapport bisannuel¹. Afin que les politiques en matière de développement durable qui seront mises en place visent une lutte durable contre ce qui produit la grande pauvreté, assorties de mesures structurelles qui s'attaquent aux causes et non aux symptômes.

¹ http://www.mouvement-lst.org/documents/2019-12-11_ServiceLuttePauvrete_RapportBisannuel2018-2019.pdf

FORUM ASSOCIATIF « DURABILITE ET PAUVRETE

Le 12 mars prochain, aura lieu à Bruxelles un forum organisé par Association 21, ATD et LST. Cet événement a pour objectif de valoriser le contenu du 10^{ème} rapport bisannuel, ainsi que tout le processus de dialogue qui a eu lieu dans le cadre des concertations organisées par le Service de lutte contre la pauvreté.

La participation à ce forum nous permettra de partager ce que nous avons appris durant ces concertations et les contributions que nous y avons portées. Et de nous nourrir de la réflexion des autres participants. Cela pourrait également permettre que nos revendications soient, par la suite, portées par d'autres acteurs de la société civile.

Un pas de plus vers un développement durable qui ne laisse personne de côté.

NOS DROITS

L'ASSURANCE INCENDIE

LE LOCATAIRE A L'OBLIGATION DE CONCLURE UNE ASSURANCE INCENDIE.

DES RISQUES

Prendre en location le logement appartenant à quelqu'un d'autre fait courir le risque d'être responsable d'un sinistre en cas d'incendie qui se déclare dans ce logement (court-circuit dans le réseau électrique, taque de cuisson laissée allumée avec un objet à proximité, friteuse qui s'auto-enflamme, cigarette allumée abandonnée...).

La loi prévoit que le locataire est présumé responsable de tout incendie qui survient dans son logement.

En cas d'incendie, il est essentiel de prévenir immédiatement le propriétaire, qui lui-même introduira une déclaration de sinistre auprès de sa propre assurance « incendie ». Celle-ci l'indemniserait normalement... puis se retournera contre le locataire pour se faire rembourser !

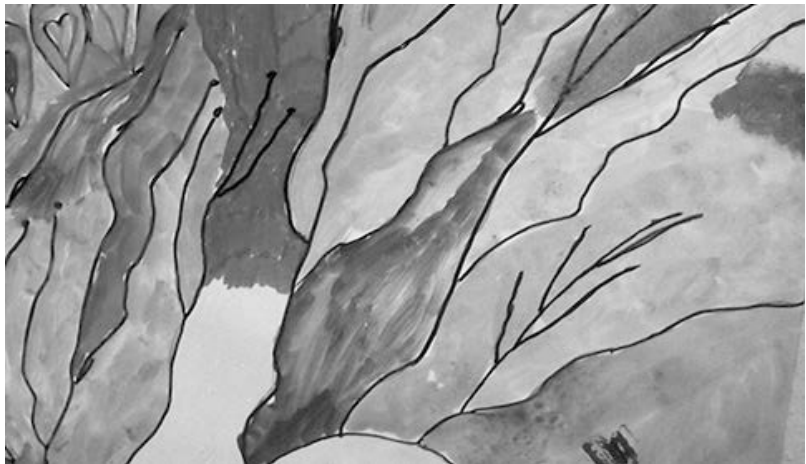
Si le locataire, légalement présumé responsable, ne parvient pas à prouver qu'il n'a commis aucune faute, l'assurance du bailleur pourra obtenir en justice un jugement condamnant le locataire à le rembourser.

L'ASSURANCE INCENDIE OBLIGATOIRE

C'est pour éviter ce risque pour les locataires que le Décret wallon du 15 mars 2018 prévoit désormais que pour tous nouveaux baux à partir du 1er septembre 2018, le preneur doit souscrire une assurance incendie.

Il en apporte la preuve au bailleur dans le mois de son entrée dans les lieux. Le preneur doit également, chaque année et à la demande du bailleur, lui apporter la preuve du paiement de la prime de son assurance, afin de vérifier que le contrat est toujours en cours.

Cette assurance ne fait pas double



Extrait d'un dessin d'Eric, atelier peinture CEC LST Namur

emploi avec celle du propriétaire. L'assurance incendie prise par le propriétaire couvre en effet le dommage qui survient à son bâtiment, et intervient dans les travaux de réparation ou de reconstruction de l'immeuble.

Par contre, l'assurance prise par le locataire couvre sa responsabilité civile s'il est déclaré responsable des dommages causés par l'incendie.

A côté de cette assurance « incendie » obligatoire, le locataire peut, en plus, prendre une assurance « contenu » qui couvre le risque de dégâts causés à son mobilier et ses effets personnels (suite à un incendie ou un dégât des eaux par exemple, voire suite à un vol si le contrat le prévoit également).

Tous les logements en Wallonie doivent désormais être munis de détecteurs incendie. Le coût de l'installation des détecteurs est à charge du bailleur, le preneur en assume l'entretien et le remplacement des piles.

L'ABANDON DE RECOURS

Le propriétaire peut demander à sa compagnie d'assurance d'intégrer,

dans son contrat d'assurance, une clause d'abandon de recours.

Cela signifie que même en cas d'incendie ou de dégât des eaux, ni le propriétaire ni son assureur ne se retourneront contre le locataire (pour autant que le dommage causé ne soit pas supérieur au montant assuré).

Le propriétaire a intérêt à prévoir cette clause d'abandon de recours car il a la garantie que son assureur interviendra sans créer de litige parallèle avec le locataire. Le locataire aussi, puisqu'il ne sera pas inquiété, en cas de sinistre, par l'assurance du propriétaire.

Le plus souvent, le propriétaire répercute dans le loyer la petite surprime qu'il doit lui-même payer à son assureur pour obtenir cet abandon de recours.

La loi ajoute que si le locataire n'apporte pas la preuve qu'il a souscrit une assurance incendie et qu'il en paie chaque année la prime, le propriétaire est autorisé à faire intégrer une clause d'abandon de recours dans sa propre police d'assurance incendie, et à répercuter sur le locataire le coût de la petite surprime qu'il doit payer.

ORIGINALITÉS

DES ATELIERS BIJOUX ONT RASSEMBLÉ DES FEMMES ET DES HOMMES PASSIONNÉS DE CRÉATIONS.

A partir de matériaux de récupération, chacun s'investit, pour entrer dans le projet, dans la réalisation de boucles d'oreilles. Puis, avec audace, dans la création d'un collier, d'un bracelet, d'une bague... L'ensemble formant, en suivant les conseils et les consignes d'unité de cohérence, une magnifique parure.

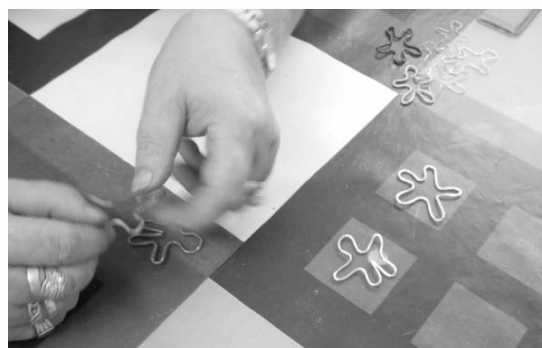


Bien sûr, dans un premier temps, il faut apprivoiser les différents outils utilisés et les matières proposées pour réaliser les bijoux. Des pinces coupantes, tournantes, pointues ou plates, et les différents matériaux, la plupart choisis et récupérés dans un lot de bijoux déclassés.

Telle une fourmilière, les participants fouillent dans les différentes caisses de matériel. On essaie d'abord en réalisant une ébauche pour évaluer la proposition. Lorsqu'on est satisfait, on peut procéder à l'assemblage. Tout un programme!... Mais aussi un travail de dextérité, d'attention et de patience !



Des parures originales et colorées prennent forme sous nos yeux!



Dans le cadre de la Journée Mondiale du Refus de la Misère, on consacrera également un atelier à la réalisation de boucles d'oreilles ou de broches en fil d'aluminium sous la forme de personnages transparents. Ils nous accompagneront pour interpeller dans notre action militante publique.

Les participants de l'atelier



CA SE PASSE

LES CAVES A Namur, les mardis 11 et 25 février 2020. A Andenne, les mardis 4 et 18 février. A Rochefort, le lundi 17 février. A Fontaine l'Evêque, les vendredis 7 et 21 février.

LES ATELIERS A Andenne les mardis matin et à Namur les vendredis matin.

Pour aménager la vitrine de LST Namur, **le REFLET** se réunit les lundis à 13h.

LES PERMANENCES vous accueillent les lundis à Andenne. Les lundis et jeudis à Namur. Les mardis à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE se réunit les mercredis.

Nous sommes également tous les mercredis aux quartiers des Balances et de Peu d'Eau en **BIBLIOTHEQUE DE RUE** avec les enfants.

ASSEMBLEE DES MILITANT.E.S., le 22 février à Rochefort

JAI JAGAT, PORTEUR DE LA VOIX DES « SANS VOIX »

La marche Jai Jagat a été initiée par des mouvements de paysans très pauvres en Inde et a commencé avec un groupe de paysans depuis ce 2 octobre 2019 de Delhi pour arriver en octobre 2020 à Genève, à l'ONU, défenseur des droits humains. Ils nous ont invité à marcher aussi et les rejoindre à Genève. Tous ces groupes seront porteurs des espérances et luttes des « sans voix ».

Le mouvement Luttes Solidarités Travail (LST) s'est engagé dans ce projet et participe depuis les débuts à diverses rencontres de préparation.



Nous voulons avoir une réelle participation à cette marche, où chacun se met en marche. Nous voulons construire, dans des dialogues avec d'autres, les plaidoyers qui seront portés à Genève en veillant à ce que nos voix apparaissent clairement. Une base de notre participation au plaidoyer est écrite, à partir des 4 axes de Jai Jagat :

- Pas de **paix** sans justice, cela veut dire que la base nécessaire pour une relation apaisée avec le monde est la sécurité d'existence pour tous.

- **L'inclusion** : acquérir une place légitime de citoyen trop souvent refusée aux plus pauvres.

- **Justice climatique** : les objectifs de développement durable doivent être poursuivis en accordant une attention toute particulière aux combats quotidiens des plus pauvres, et en les associant d'un bout à l'autre de la démarche.

- **L'éradication de la pauvreté**. Pour nous, c'est la fin de l'accaparement par les plus riches et la redistribution des ressources matérielles et culturelles à tous.

D'autre part, c'est dans la maison communautaire de « la caracole » à Namur que s'est passé le deuxième forum « from the bottom » (partir de

Depuis septembre 2019, nos ateliers du CEC (centre d'expression et de créativité) sont à pied d'œuvre pour réaliser une exposition sur le thème de la marche. En collaboration avec les ateliers du Beau Vallon et de Terre Franche. Où vas-tu ? d'où viens-tu ? pourquoi restes-tu ? pourquoi te mets-tu en route ? 4 questions pour baliser notre expression créatrice en solidarité avec les marcheurs indiens de Jai Jagat. 4 questions pour que nous, trop souvent sans voix et en lien avec tous les sans-voix, nous puissions nous soutenir sur la route, nous puissions continuer à avancer et faire avancer le monde. Nous présenterons ce travail collectif lors du parcours d'artistes à Namur durant deux week-ends de mars.

Le mouvement LST participera à un rassemblement de plusieurs « marches des jeunes » sur Namur en mars 2020.

Mais aussi en juillet, avec les personnages « transparents », nous accueillerons à Namur les marcheurs lors de leur traversée de la Belgique, le week-end du 11 et 12 juillet et à Rochefort le week-end suivant.

Certains d'entre nous marcheront aussi, jusqu'à Genève, ou sur quelques kms en solidarité.

Tout cela sera l'occasion de remettre en visibilité ceux et celles dont nos sociétés refusent d'entendre la voix.

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPE À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités ardennaises.

De Condroz-Famenne-Ardenne : Chantal, Véronique

De Namur : Cécile, Patricia, Philippe, Pierre,

Du Hainaut : Luc et Laetitia

L'équipe d'envoi : Cindy, Éric, Francine, Martin, Sonia.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22

Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne

andenne@mouvement-lst.org

Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condroz-Famenne-Ardenne asbl

Tél. : 0486/33 36 17

Doyon, 13 – 5370 Flostoy

ciney-marche@mouvement-lst.org

Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut

Rue de l'Esclopperie, 1, 7040 Quévy-le-Grand

Tél : 065/88.59.50 – 0486/33 43 59

hainaut@mouvement-lst.org

Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387

A Tubize : Claire Goethals - Tél. : 067/64 89 65

Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal

tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl - Tél. : 081/22 15 12

Rue Pépin, 27 – 5000 Namur

namur@mouvement-lst.org

Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

WWW.MOUVEMENT-LST.ORG

ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an

Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387

De la Fédération Luttes Solidarités Travail

27 rue Pépin – 5000 Namur

ederation@mouvement-lst.org

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts.

Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891.

BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone

(Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme

mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178

communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la

Culture et des Affaires Sociales) et de la Région

wallonne (Direction générale de l'économie et de

l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4

Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG